

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2025-12-15-00003

Arrêté n°IDF-2025-12-15-00003 relatif à
l'approbation de l'état des lieux du bassin de la
Seine et des cours d'eau côtiers normands



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
SEINE-NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2025-12-15-00003

relatif à l'approbation de l'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-1, R. 212-3 à R. 212-5 relatifs au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et à l'état des lieux établis par les comités de bassin ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux ;

VU l'arrêté du 16 mai 2005 modifié portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU la délibération CB n°25-12 du 9 décembre 2025 du comité de bassin Seine-Normandie adoptant l'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

ARRÊTE

Article 1 : L'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands joint en annexe est approuvé.

Article 2 : L'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est consultable en

Tél : 01 40 61 80 80

DRIEAT

21-23 rue Miollis - 75732 PARIS Cedex 15

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

ligne sur le site Internet <https://seine-normandie.eaufrance.fr/>, site du portail du bassin Seine-Normandie. Un exemplaire de l'état des lieux est tenu à la disposition du public au siège de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 51 rue Salvador Allende, 92000 Nanterre.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Paris, 15 décembre 2025

La Préfète, Secrétaire générale
aux politiques publiques,
assurant la suppléance du Préfet de la région
d'Île-de-France, Préfet de Paris

Marie GAUTIER-MELLERAY

SIGNE